

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Martin Talbot

<https://www.cadre21.org/membres/4911cd672c08a0994dbaa6ba>

Date d'obtention : 2024-02-22 02:42:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

prendre l'information pertinente et agir selon le protocole.

évaluer la situation et vérifier les informations (victime, témoins). évaluer acte impulsif ou pas.

Rencontrer l'instigateur et faire le suivi avec cette personne. En évaluant son degré de collaboration, il est possible d'orienter les prochaines actions. L'intervention pour faire arrêter les actions peuvent aller jusqu'à confisquer le téléphone.

Contacteur la police et être prêt à donner des informations factuelles

Selon mineurs ou pas, l'intervention prend une différente orientation. Les parents sont des collaborateurs, mais ne peuvent pas interférer dans le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Selon le niveau de malveillance de l'acte, l'âge des individus et du contexte, il faut suivre les étape.

Il ne faut pas interférer avec un possible enquête et ne pas être le mandataire de la police.

L'intervention auprès de l'instigateur est tout aussi importante que l'intervention avec la victime pour la suite des chose.

Il faut aussi évaluer les impacts de l'acte sans faire une enquête afin d'être être en mesure de poser les bonnes actions qui auront un impact éducatif et qui pourront servir aux différents partenaires dans une intervention de 2e et 3e lignes.

Nous sommes dans un contexte de protection mais aussi, surtout dans un contexte d'éducation. il ne faut pas l'oublier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Malveillance avec une diffusion à grande échelle puisque les individus ne sont pas tous connus et ne sont pas tous en collaboration. L'intervention est délicate dans le sens où il ne faut pas interférer dans une enquête en allant chercher de l'information qui ne nous appartient pas.

Il faut aussi être vigilant sur le plan de prendre connaissance du contenu. il faut faire attention pour ne pas se placer dans une position où nous sommes sujet à avoir regarder ce qu'on peu appeler de la pornographie juvénile. c'est à la police de le faire.

L'enjeu délicat est aussi sur le plan humain. Les jeunes en cause ont souvent un sentiment de honte par le fait que des propos personnels ou même des photos de leur intimité aient été exposé. Un doigté s'impose.